

Opinion

**Kevin Meyvaert**

Chercheur doctoral au groupe de recherche DFuture (VUB) et membre du projet Horizon Europe Redirect

■ Depuis plusieurs années, l'étiquette partisane ne constitue plus le socle central de la légitimité politique. Cette évolution, frappante à Bruxelles, s'inscrit dans une dynamique présente dans d'autres démocraties contemporaines.

que très peu de place à d'autres membres pour se dévoiler au grand public.

Ainsi, de nombreux jeunes parlementaires construisent leur visibilité publique presque exclusivement autour de leur personne sur les réseaux sociaux. Leur communication met en avant leurs engagements, leur quotidien, leur style, leur proximité avec le terrain. Le label partisan, autrefois central, devient secondaire, parfois invisible. Dans certains cas, l'appartenance à un parti n'est plus qu'un élément administratif, relégué en arrière-plan.

Cette évolution ne relève pas uniquement d'une stratégie opportuniste. Elle répond aussi à une transformation profonde du rapport des citoyens à la politique. Dans un contexte de défiance généralisée envers les partis politiques, perçus comme éloignés, rigides ou autozentrés, la figure individuelle apparaît plus accessible. Le lien politique se personnalise, se directifie, court-circuitant les médiations collectives classiques.

Bruxelles constitue un laboratoire particulièrement visible de cette mutation, en raison de son éclatement partisan, de sa forte mobilité électorale et de l'importance des enjeux locaux. Mais réduire ce phénomène à une spécificité bruxelloise serait une erreur. La montée des candidatures personnalisées, la volatilité partisane et la centralité croissante des figures indivi-

duelles se retrouvent ailleurs en Belgique, comme dans de nombreuses démocraties occidentales. De l'Italie à la France, des Pays-Bas au Royaume-Uni, la politique se reconfigure autour de personnalités plus que de structures.

Rapport de force inversé

Reste une question centrale: que perd-on – et que gagne-t-on – dans cette évolution? Si la personnalisation peut renforcer la lisibilité et la proximité du politique, elle fragilise aussi le rôle des partis comme lieux de délibération collective, de structuration idéologique et de responsabilité démocratique. Une démocratie réduite à une somme de trajectoires individuelles risque de se priver de projets communs durables, dans un temps où les défis sociaux demandent très souvent des efforts à long terme.

Ce qui est certain, en revanche, c'est que le rapport de force s'est inversé. Là où le parti offrait autrefois une voie à la personnalité, ce sont désormais les personnalités qui offrent – ou non – une voie au parti. Trump en est le plus grand exemple actuel au sein du parti républicain aux États-Unis. Cette inversion est l'un des marqueurs les plus significatifs de la recomposition politique contemporaine. Elle oblige à repenser le rôle des partis, la nature de la représentation et, plus largement, le fonctionnement même de la démocratie représentative.

CHRONIQUE

Une raclette dans l'église

■ Loin de la crèche de la Grand-Place, Verviers s'est offert un chaud débat suite au repas-raclette qu'une unité scoute organisa dans une vaste église.

**Eric de Beukelaer**

Prêtre (*)

JOHANNA DE TESSIERES

Si Bruxelles souffre la polémique de la crèche de la Grand-Place, Verviers s'offrit un chaud débat suite au repas-raclette qu'une unité scoute organisa dans une vaste église, avec l'accord des autorités pastorales et de la fabrique d'église. Alerté par des voix critiques, l'évêché a renvoyé la paroisse à ses responsabilités, en l'invitant à évaluer l'initiative après l'événement. Précisons que les scouts respectent le lieu, encadrant le repas par des chants de Noël. Comme le demande le diocèse, le Saint-Sacrement fut déplacé et le chœur de l'édifice ne fut pas occupé. Sur les réseaux sociaux, peu enclins à la nuance, les uns criaient au sacrilège et les autres ricanaien: où est le problème? Plutôt que de s'emmurer dans une posture partisane, arrêtons-nous sur cette histoire pour réfléchir à ce qui est acceptable dans une église et pourquoi.

Que dit le droit canonique?

Que dit le droit canonique? "Ne sera admis dans un lieu sacré que ce qui sert ou favorise le culte, la piété ou la religion, et y sera défendu tout ce qui ne convient pas à la sainteté du lieu. Cependant l'Ordinaire peut permettre occasionnellement d'autres usages qui ne soient pourtant pas contraires à la sainteté du lieu" (Canon 1210). Le Directoire diocésain liégeois pour le temporel des cultes, précise quant à lui: "Ces activités doivent être conciliables avec la spécificité d'un espace chrétien de prière. Ce qui veut dire qu'il ne peut s'agir d'intérêts privés, d'activités commerciales ou de manifestations de partis politiques, mais bien d'objectifs sociaux qui ne sont pas en contradiction avec la foi chrétienne ou l'Église. L'usage multifonctionnel doit rester limité dans le temps" (Objectif 2020, § 22 1C).

En parallèle avec le droit interne à l'Église, il y a le statut juridique des bâtiments du culte en vigueur en Belgique. Aux Pays-Bas, les églises sont des biens privés. Les autorités religieuses décident souverainement de leur usage, mais quand elles ne peuvent plus les entretenir financièrement, les diocèses les

vendent et leur réaffectation est rarement heureuse. En Belgique, suite au concordat de 1801, 95% des lieux de culte appartiennent au domaine public, car les églises sont des propriétés communales ou fabriennes (la fabrique d'église est aussi un établissement public). Ce régime implique que toute la collectivité est responsable de leur entretien, qui est subsidié par les budgets communaux, et même régionaux pour les édifices classés. Ceci invite, dès lors, à ouvrir ces lieux à tous et à les animer, quitte à parfois y accueillir des activités "hors culte".

Acceptable ou pas?

Quelles activités profanes sont acceptables dans une église? Les animations culturelles ne font pas polémiques: concerts de Laurent Voulzy et Natascha St-Pier, spectacles son et lumière de Luc Petit dans plusieurs vastes églises du pays, ou de Luminiscence à la cathédrale de Bruxelles et expositions de peinture, de sculpture, ou d'artisanat. Organiser un repas dans une église n'est pas non plus tabou. Les orthodoxes, si sensibles au respect du sacré, connaissent d'ailleurs des églises-réfectoires. À Rome, Sainte-Marie au Trastevere est transformée depuis 1982 à Noël en réfectoire pour nourrir les pauvres, sans que les papes successifs ne s'en offusquent. Cette initiative de la communauté Sant Egidio est depuis reprise à Bruxelles, Anvers et Liège, et personne n'y trouve à redire. Si organiser un repas dans une église pour les démunis est accepté, le faire pour alimenter les finances de scouts crée le débat. Nourrir les pauvres n'est pas la même chose que de transformer une église en taverne d'un soir, pour renflouer la caisse des mouvements de jeunesse. Le sens qui anime chaque activité profane dans un lieu sacré dessine une frontière subtile mais réelle, entre un événement accepté de tous et celui qui génère un diffus malaise. Si la raclette verviétoise devait se reproduire, cet aspect serait à réévaluer.

⇒ Blog: <http://www.ericdebeukelaer.be/>